

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DU ONZE JANVIER DEUX MIL VINGT-TROIS

L'An deux mil vingt-trois le onze Janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04/01/2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Fabien BARREAU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : BARREAU Fabien - BABIN Sophie - BADILLER Marc - FERNANDES Anne-Sophie (arrivée à 21h21) - HARDOUIN Jean-Pierre - SZYMAN Anaïs - MENEAU Jean-Claude - DENIS Adèle (arrivée à 21h15) - LÉON Martine - NOBILEAU Jean - PARMENTIER Rodolphe - GUEST Iona - PASQUALIN Côme - RIBEIRINHO Valérie - HURTEVENT Jean-Serge - DELÉPINE Fabienne - AUCHER Valérie.

Formant la majorité des membres en exercice

ÉTAIENT ABSENTS : RASPAUD Stéphane qui donne pouvoir à HARDOUIN Jean-Pierre, VANWATERLOO Damien qui donne pouvoir à HURTEVENT Jean-Serge et FERNANDES Anne-Sophie qui donne pouvoir à SZYMAN Anaïs (jusqu'à son arrivée à 21h21).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : DELÉPINE Fabienne.

LE COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION DE CONSEIL DU 07 DÉCEMBRE 2022 est approuvé.

Ajouts à l'ordre du Jour :

VII - RESTES A REALISER 2022

VIII - ACCEPTATION DON DE L'ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE

I - DETR 2023 – TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION – TRANCHE 3

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'inscrire la Tranche Optionnelle 2 des travaux de requalification de la Traverse de La Chapelle au titre de la DETR 2023 - MOBILITÉ DURABLE.

D'un montant de **325 337,36 € H.T.** (Tranche Optionnelle 2) cette opération peut être subventionnée de 20% à 80%.

Le Conseil Municipal, après délibération unanime à main levée (18 pour) ;

DEMANDE l'inscription de la 3^{ème} tranche du projet requalification de la Traverse de La Chapelle (Tranche Optionnelle 2 modifiée) d'un montant de **325 337,36 € H.T.** au titre de la D.E.T.R. 2023 – MOBILITÉ DURABLE

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible soit 70 %,

ÉTABLIT le plan de financement comme suit :

Plan de financement :

- DETR : **227 736,15 €** (70%)
- FDSR « socle » : **23 874 €** (8%)
- Auto financement / Emprunt : **73 727,21€** (22%)

N° 2023-001 Publiée le 16/01/2023 reçue en Préfecture le 16/01/2023

Jean-Serge HURTEVENT demande si le permis d'aménager modificatif a été déposé ? étant donné qu'il y a modifications du dossier d'origine (parvis mairie, venelle derrière la mairie et aménagement rue de Saché jusqu'au plateau surélevé). *Voir avec ECMO où en est le P.A. modificatif.*

Jean-Claude MENEAU demande si le pluvial, rue de Saché est prévu ? *Non, pas les moyens et la reprise du pluvial n'était pas prévue initialement au projet.*

II - DÉLIBÉRATION D'ADHÉSION DE PRINCIPE AU SERVICE D'INTÉRIM TERRITORIAL DU CDG37

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Code général de la fonction publique prévoit que les collectivités et établissements publics peuvent faire appel aux services du Centre de gestion pour mettre des agents territoriaux à leur disposition pour :

- Remplacer des agents momentanément indisponibles ;
- Effectuer des missions temporaires ;
- Effectuer des missions permanentes à temps complet ou non complet ;
- Pourvoir la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire.

En outre la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, désigne les Centres de gestion comme les principaux interlocuteurs des collectivités et établissements pour la mise à disposition de personnel intérimaire.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux et par convention.

Par délibération en date du 30 mars 1987, le CDG37 a décidé de la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives afin de répondre à leurs attentes dans ce domaine.

Pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer aux services de la Mission d'intérim territorial mis en œuvre par le CDG37 et présente la convention cadre à partir de laquelle les demandes de dispositions de personnel à titre onéreux pourront être adressées au CDG37.

Pour rappel, l'adhésion au service est gratuite.

Seules les interventions éventuelles de personnels gérés et rémunérés par le CDG37 induisent une participation financière, le temps de leur mission, selon les tarifs en vigueur au moment de la mission.

Après en avoir délibéré unanimement (18 pour), le Conseil municipal,

Vu le Code général de la fonction publique notamment ses articles L332-13, L332-14, L332-23, L334-3L452-30, L452-40 et L452-44,

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 30 mars 1987 relative à la mise en place d'un service de renfort et de remplacement à destination des collectivités et établissements publics du département d'Indre-et-Loire au titre des missions facultatives.

Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG37 en date du 8 novembre 2022 fixant les tarifs de recours au service de renfort et de remplacement,

Considérant que pour assurer la continuité du service, Monsieur le Maire propose d'adhérer au service d'Intérim territorial mis en œuvre par le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire

EMET un avis favorable de principe pour le recours au service de remplacement et de renfort proposé par le CDG37,

APPROUVE le projet de convention cadre susvisée tel que présenté par Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire ou son délégué à signer ladite convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre et Loire, ainsi que les documents y afférents,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service d'Intérim territorial du CDG37, en fonction des nécessités de services,

DIT que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG37, seront autorisées après avoir été prévues au Budget.

III - CCTVI – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES - travaux renouvellement réseaux Alimentation Eau Potable, Eaux Usées et Eaux Pluviales rue de Chinon

Monsieur le Maire présente la convention constitutive 2023 du groupement de Commandes de la C.C.T.V.I. concernant les travaux de renouvellement des réseaux d'alimentation Eau Potable, Eaux Usées et Eaux Pluviales rue de Chinon sur CHEILLÉ.
Le Conseil après délibération unanime à main levée (18 pour) ;

APPROUVE et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

N° 2023-003 Publiée le 16/01/2023 reçue en Préfecture le 16/01/2023

IV - REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS

Madame Anaïs SZYMAN a réalisé des achats en ligne sur ObiPrint.com (panneaux vœux 2023 pour 385,20 €) et sur Ali express (déguisement renne à 153,25 €) soit un montant total de 538,45 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré en avoir délibéré à main levée, unanimement ;
ACCEPTE de rembourser la somme de 538,45 € à Madame Anaïs SZYMAN.

N° 2023-004 Publiée le 16/01/2023 reçue en Préfecture le 16/01/2023

Madame Sophie BABIN a effectué des achats chez carrefour market (fournitures chocolat chaud de Noël) pour 16,96 €.

Le Conseil Municipal, après délibéré en avoir délibéré à main levée, unanimement ;
ACCEPTE de rembourser la somme de 16,96 € à Madame Sophie BABIN.

N° 2023-005 Publiée le 16/01/2023 reçue en Préfecture le 16/01/2023

Arrivées de Adèle DENIS à 21h15 et Anne-Sophie FERNANDES à 21h21

Jean-Serge HURTEVENT demande le montant des bénéficiaires de « Cheillé en fête » ?
900 € qui reviennent à l'APE.
L'Accueil ADO et « les sens du partage » étaient à part et génaient leurs propres recettes.

V - FONDS D'ANIMATION LOCALE DE CHINON DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL « CHEILLÉ FÊTE NOËL » REVERSEMENT SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES SENS DU PARTAGE »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental a alloué une subvention de 600 € au titre du fonds d'Animation locale de Chinon, pour l'organisation de « Cheillé fête Noël ».

Il est proposé au Conseil de reverser cette somme à l'Association « les Sens du Partage »
Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal par un vote à main levée unanime (18 pour) ;
(Iona GUEST, membre du bureau de l'Association ne prend pas part au vote)
DÉCIDE de reverser les 600 € à l'Association « les Sens du Partage »

N° 2023-006 Publiée le 16/01/2023 reçue en Préfecture le 16/01/2023

Iona GUEST rappelle le projet de jardin sensoriel (apaisement / lecture / conseil / potager) qui sera aménagé entre l'Allée Buissonnière et le city stade. Elle annonce que le projet a remporté le vote en ligne du Conseil Départemental et les 18 000 € de

subvention. Par la suite l'Association souhaite entrer dans un système de dons participatifs (ex : don 20 € particulier = participation 20 € banque = subvention 20 € Régionale) soit au final 60 €.

VI - REPRISE DES BAUX DES PYLONES DE TÉLÉPHONIE MOBILE

Monsieur le Maire informe qu'aujourd'hui on manque de recul et d'informations sur les reprises des baux des pylônes de téléphonie mobile.

Phoenix a été contacté et ne fera aucune offre avant la fin des baux. L'A.M.I.L. n'a pas encore eu de cas dans le département et dit qu'il faut bien voir les termes des baux d'origine avec Bouygues. Approfondir les recherches notamment le démontage des antennes à la fin des baux ? voir avec conseil juridique et peut-être l'ADAC.

VII - RESTES A REALISER 2022

Monsieur le Maire présente l'état des restes à réaliser 2022

Opération	Libellé	Dépenses	Recettes
083	BATIMENTS COMMUNAUX 231 – immos en cours constructions	432,00 €	
108	RÉSEAUX SECS 2041582 – GFP Bâtiments et installations	47 508,50 €	
110	VOIRIE 231 – immos en cours inst techn 132 – FDSR 2019/2020 + 2022 DETR 2021 + 2022 132 – CRST 2021 Fonds de concours 2021	62 426,00 €	144 251,00 € 59 727,59 € 9 700,00 € 1 579,00
115	ACQUISITIONS FONCIERES 2111 – Terrains nus	5 000,00 €	
		115 366,50 €	215 257,59 €

Le Conseil Municipal après délibéré à main levée, à l'unanimité (19 pour) ;
APPROUVE l'état des restes à réaliser 2022 présenté.

N° 2023-007 Publiée le 16/01/2023 reçue en Préfecture le 16/01/2023

VIII - ACCEPTATION DON DE L'ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que l'Association Cantine Scolaire est en fin de procédure de dissolution. Il rappelle qu'à la reprise du service cantine en 2021, l'Association s'était engagée à reverser son reliquat financier à la Commune, afin de couvrir les investissements en matériels qu'elle n'avait pas pu réaliser avant septembre 2021. Avant de clôturer le compte Monsieur le Président vient de proposer de verser un don de 10 000 € à la Commune.

Le Conseil Municipal après délibéré unanime à main levée (19 pour) ;
ACCEPTÉ le don de 10 000 € de l'Association Cantine Scolaire.

N° 2023-008 Publiée le 16/01/2023 reçue en Préfecture le 16/01/2023

Jean-Serge HURTEVENT remarque que 13 000 € c'est beaucoup pour une association. Adèle DENIS répond que 3 000 € ont déjà été reversés à l'APE en juin

et qu'il fallait parer aux aléas (assurer les paies pendant COVID sans recettes)
Il est précisé que les investissements réalisés pour la cantine (par la Commune) auront été remboursés lors du versement du solde de trésorerie de l'Association.

IX DÉCISIONS DU MAIRE

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-016 en date du 25 Mai 2020, qui en vertu des articles L 2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, donne délégation à Monsieur le Maire pour certaines attributions pendant son mandat, et notamment :

1) « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés à procédure adaptée et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget. Montant maxi défini par le Conseil à 5 000 € ».

Monsieur le Maire a utilisé cette délégation :

08/12/2022 : La Palette végétale : 1 989,61 € (plantation Traverse Agglo)

09/12/2022 : Chubb Sicli : 467,75 € (remplacement extincteurs périmés)

12/12/2022 : dalkia : 349,04 € (remise en état brûleur chaudière mairie)

15/12/2022 : Poli-pneus : 329,78 € (changement neiman MASTER)

19/12/2022 : PLG : 355,03 € (produits entretien école)

19/12/2022 : PLG : 555,03 € (produits entretien cantine)

19/12/2022 : PLG : 401,76 € (produits entretien salle polyvalente)

30/12/2022 : Poli-pneus : 774,55 € (changement pneus OPEL)

04/01/2023 : Groupama : 388,85 € (assurance tracteur-fauchage)

3) « De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières » :

15/12/2022 une superposition cinquantenaire C 25 (Bourg)

19/12/2022 renouvellement concession trentenaire E 170 (ancien La Chapelle)

19/12/2022 renouvellement concession trentenaire J 193 (ancien La Chapelle)

8) « D'exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal le droit de préemption défini par le Code de l'Urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire (alinéa 15 de l'article L.2122-22 du CGCT) ».

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, des déclarations d'intention d'aliéner reçues, pour lesquelles il a été décidé de ne pas préempter :

- La Croix Perette (ZK 191)
- La Croix Perette (ZK 193 et ZK 195)

N° 2023-009 Publiée le 16/01/2023 reçue en Préfecture le 16/01/2023

Jean-Claude MENEAU relève que les prix des produits d'entretien sont élevés. *Voir avec d'autres fournisseurs pour comparer.*

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal décide de délibérer sur les points suivants non-inscrits à l'ordre du jour

1 - Lancement consultation Ligne de trésorerie 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation pour une ligne de trésorerie de 200 000 €, pour faire face aux variations de trésorerie en 2023.

Choix de l'établissement à la séance de Février.

2 - Location local commercial communal – 6 rue de Chinon

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des entretiens qu'il a eu avec les candidats à la reprise du local commercial communal situé 6 rue de Chinon.

- Deux personnes qui s'associeraient pour créer un établissement de restauration rapide / plats à emporter / épicerie.
- Une personne qui ferait de la vente de volailles / charcuterie / plats préparés / fromages / épicerie / snack.

Au fil des débats et des informations, il apparaît que la deuxième proposition est plus intéressante. Notamment avec un projet plus aboutit, pour une reprise au 1^{er} Mars 2023, pour un loyer mensuel de 600 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par un vote à main levée unanime (19 pour) ;

RETIENT la candidature de Madame FRAISSE Nathalie,

FIXE le loyer mensuel qui sera de 600 € H.T. à compter du 1^{er} Mars 2023,

AUTORISE le Maire à signer le bail afférent à cette location.

N° 2023-010 Publiée le 16/01/2023 reçue en Préfecture le 16/01/2023

3 - Réaménagement cour école maternelle

Monsieur le Maire annonce une réunion prévue avec l'ADAC et le CAUE, le 1^{er} mars 2023, pour le réaménagement de la cour maternelle (sol et préau). Conception d'un dossier, consultation et maîtrise d'œuvre, opération pour l'exercice 2024.

4 - Réaménagement parking groupe scolaire

Monsieur le Maire dit que lors de sa rencontre avec l'ADAC le 2 janvier, il en a profité pour parler du réaménagement du parking du Groupe Scolaire. Agrandissement / suppression ? l'ADAC est pour la suppression coté parvis. Les élus sont pour l'augmentation du nombre de places (déplacement du stationnement du bus sur l'Allée Buissonière avec prise en charge des élèves côté extension / réduire l'accotement coté parvis pour ajouter des places « en bataille »)

5 - Logements sociaux « Bon Accueil »

Touraine Logement, qui n'a pas respecté son permis de construire, ne veut pas refaire les enduits couleur sable. Les repeindre leur coûterait 40 000 € (menace d'augmenter les loyers) et ne serait pas compatible avec la garantie décennale.

6 - Réhabilitation 22 rue de Chinon

Monsieur le Maire présente les devis des artisans consultés pour la réhabilitation du 22 rue de Chinon.

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité à main levée (19 pour) ;

RETIENT :

- LEHOUX (plomberie) pour un montant de 5 130 € H.T.
- CLAVEAU (électricité) pour un montant de 6 252,51 € H.T.

AUTORISE le Maire à signer les devis retenus.

N° 2023-011 Publiée le 16/01/2023 reçue en Préfecture le 16/01/2023

7 - Projets 2023

Monsieur le Maire présente les projets 2023.

- Aménagement Traverse d'Agglomération - Tranche 3
- WC public place du Pôle Social
- Poumon vert
- Parking groupe scolaire et Cour école maternelle
- Voiries

Suite à l'annonce des projets, Jean-Serge HURTEVENT demande une réunion pour les présenter à l'ensemble du Conseil.

INFORMATIONS

Vœux le 20 Janvier 2023 à 19h00 Salle Camille Claudel.

TOUR DE TABLE

Anaïs SZYMAN :

- rappelle le bénéfice net de la Fête de Noël de 900 € donné à l'A.P.E. et signale que l'édition 2023 se fera à la même date le 10 Décembre.
- demande que soit relancé le groupe « fitness » Espace Chatry. *Prévoir une Commission Générale*
- souhaite achever la « Chasse au Trésor » et le Livret d'Accueil. *Commission Générale le 16 Janvier à 20h30.*
- informe de la réception d'un devis de store de France pour l'école
- réfléchi à la prochaine « Feuille du Chêne »

Valérie RIBEIRINHO signale

- que « Nid de couleur » se plaint du manque de chauffage dans la salle des Asso (graffiti). *En effet, on a eu des problèmes de chaudière à la mairie avec des périodes sans chauffe.*
- qu'ANVALIA n'est pas responsable du retard de livraison des plantations, car tributaire des pépinières et de la sécheresse.

Anne-Sophie FERNANDES

- dit qu'il faut revoir la liste de distribution des colis, modifier l'invitation au repas des Anciens avec case refus du colis et avancer l'âge à 69 ans.
- annonce 6 enfants inscrits pour la Forêt des naissances. Des arbres fruitiers seront plantés dès à présent et une cérémonie aura lieu au Printemps
- rappelle la conférence de Monsieur LABAYLE, à l'occasion de la Journée de la Femme le 8 Mars prochain
- propose la restauration d'une loge de Vigne (secteur La Roche) pour le Fonds de Concours de la Taxe de Séjour. *Vérifier que c'est un bien Communal.*

Jean-Serge HURTEVENT demande :

- le compte rendu de la dernière Commission Voirie. *A la rédaction*
- si le SMICTOM a prévu des sacs cabas pour le tri en bac jaune ? oui
- où seront les containers, à la Belle Croix ? *il faut relancer le SMICTOM*

Fabienne DELÉPINE signale :

- que le container du cimetière au Bourg déborde
- qu'elle ne pourra plus assister aux réunions du SAVI

Adèle DENIS annonce des retours de satisfaction pour le colis de fin d'année et des remerciements à l'intention des élèves pour leurs cartes de vœux.

Côme PASQUALIN :

- demande s'il est prévu un passage piéton entre le square des AFN et le parvis de la Mairie ? *Oui*
- signale la replantation au Printemps, par le SAVI, de la mare à Chesnier

Jean-Claude MENEAU annonce la redéfinition des limites du Chemin Rural du Petit Arrêt (jusqu'à Villaines les Rochers) vendredi 13 Janvier à 15h00 sur place.

Jean-Pierre HARDOUIN signale un rendez-vous avec le CEREMA, avec examen en barque des structures du pont, à la fin du mois

Marc BADILLER :

- rappelle la réception du rapport de la cour des comptes du SIEIL, il y aura plus d'effacements aériens et moins d'éclairages publics. Les nouveaux horaires d'éclairage seront mis en route courant du 1^{er} trimestre.
- informe que la Commission Eau Assainissement Bâtiments de la CCTVI a décidé l'agrandissement de l'Hôtel Communautaire.

Martine LÉON signale l'apparition d'un panneau « 50 » à Bourg Cocu (juste posé), c'est peut-être celui de Beigneux qui a été arraché ?

Iona GUEST annonce que le CPIE souhaite réaliser un atlas national des biodiversités communales. Subventions possibles à 80 % (CRST, PNR, ...)

Jean-NOBILEAU demande quand les nouveaux horaires d'éclairage public seront activés ? *au 1^{er} trimestre.*

Sophie BABIN annonce :

- le retrait des guirlandes (beaucoup de lampes grillées malgré les vérifications faites)
- que la palette végétale plantera après la mise en place de rondins de protection (véhicules qui stationnent sur les platebandes)
- que le service de pain en libre-service ne fonctionne plus le mercredi (restriction énergétique).

Prochaine réunion le **01 Février 2023**

Délibérations prises le 11/01/2023

2023-001	DETR 2023 – TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION – TRANCHE 3
2023-002	DÉLIBÉRATION D'ADHÉSION DE PRINCIPE AU SERVICE D'INTÉRIM TERRITORIAL DU CDG37
2023-003	CCTVI – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES - travaux renouvellement réseaux Alimentation Eau Potable, Eaux Usées et Eaux Pluviales rue de Chinon
2023-004	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2023-005	REMBOURSEMENTS ACHATS DIRECTS
2023-006	FONDS D'ANIMATION LOCALE DE CHINON DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL « CHEILLÉ FÊTE NOËL » REVERSEMENT SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES SENS DU PARTAGE »
2023-007	RESTES A REALISER 2022
2023-008	ACCEPTATION DON DE L'ASSOCIATION CANTINE SCOLAIRE
2023-009	DÉCISIONS DU MAIRE
2023-010	Location local commercial communal – 6 rue de Chinon
2023-011	Réhabilitation 22 rue de Chinon

Signatures

BARREAU Fabien		PARMENTIER Rodolphe	
BABIN Sophie		GUEST Iona	
BADILLER Marc		RIBEIRINHO Valérie	
FERNANDES Anne-Sophie		RASPAUD Stéphane	Pouvoir à J-P HARDOUIN
HARDOUIN Jean-Pierre		PASQUALIN Côme	
SZYMAN Anaïs		HURTEVENT Jean-Serge	
MENEAU Jean-Claude		DELÉPINE Fabienne	
DENIS Adèle		AUCHER Valérie	
LÉON Martine		VANWATERLOO Damien	Pouvoir à J-S HURTEVENT
NOBILEAU Jean			